

**PA-UfM**



**AP-UpM**

PARLIAMENTARY ASSEMBLY- UNION FOR THE MEDITERRANEAN

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MEDITERRANEE

الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط

## **RECOMMENDATION**

**de la Commission des affaires économiques et financières, des  
affaires sociales et de l'éducation**

**sur**

"L'accroissement de la circulation des personnes dans la région Europe-Méditerranée."

"Les effets économiques, sociaux et sur l'éducation du terrorisme dans les pays de l'AP-UpM"

La Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée Parlementaire - Union pour la Méditerranée :

1. Admettant que la région Europe-Méditerranée à besoin d'urgence d'une stabilisation afin de profiter pleinement de ses grandes ressources humaines, compétences, énergie et culture et ce grâce à sa population, dynamique, croissante, diversifiée et qui historiquement joue un rôle de c actif dans le changement et le développement de ses communautés
2. Constate qu'une croissance durable de la population euro-méditerranéenne bénéficiera les pays membres de l'UpM en termes d'emploi, de développement, de bien-être, de justice sociale et des entreprises et essentiellement de lutter contre la pauvreté et les inégalités
3. Souligne qu'il faut accroître la circulation des personnes dans la région Europe-Méditerranée pour profiter pleinement du potentiel de la population par le biais de la coopération et d'actions communes face aux opportunités et difficultés,
4. Recommande une coordination plus étroite entre les différents niveaux de gouvernance (local, national et international), y compris les acteurs publics et privés, tels que les organisations de la société civile, les associations d'immigrés et les ONG, qui assurent à l'UpM un rôle efficace en tant que plate-forme pour le dialogue et un forum pour trouver des solutions communes, afin d'améliorer la mobilité et de la croissance dans la région méditerranéenne;
5. Souligne qu'un système stricte de visa doit être appliquée de manière efficace comprenant à la fois des mesures de réglementation compétentes pour les mouvements migratoires, le contrôle et la surveillance et les exigences sous licence en ce qui concerne la mobilité humaine, afin de favoriser les opportunités sûres et contrôlées dans la région, mais en évitant les obstacles disproportionnés pour la mobilité humaine;
6. Compte tenu de l'aspect sécuritaire de la question, soulignant toutefois l'intérêt éventuel de l'augmentation de la mobilité humaine qui contribuera en outre à l'esprit de coopération et de bien-être de la région euro-méditerranéenne et apporter une valeur ajoutée aux liens existants entre leur peuple dans différents domaines, tels que le commerce, la science, la culture, les arts, la santé, l'éducation, le marché du travail, la sécurité, la participation, le logement, la tolérance religieuse, la lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie;
7. Lance un appel aux pays membres de l'UpM pour libéraliser le régime des visas et d'approfondir les processus de facilitation de l'obtention de visas entre eux, afin de

créer une atmosphère plus favorable à leurs ressortissants en contribuant aux interactions et au rapprochement entre les sociétés et les cultures, qui est entièrement concevable seulement dans un espace sécurisé sur la base du partage équitable des responsabilités, en particulier dans la lutte contre l'immigration clandestine et dans la protection des frontières.

8. Indique que ces processus doivent être considérés comme une composante importante de la politique de migration commune et globale de la région Europe-Méditerranée à développer en coopération avec les acteurs de la société civile aussi bien qu'avec les partenaires nationaux et régionaux, en particulier les organisations d'immigrés et les ONG.
9. Rappelle la nécessité urgente de prendre des mesures déterminées et efficaces contre la migration clandestine qui est devenue l'un des sujets importants à l'ordre du jour au sein de la communauté internationale avec l'augmentation du flux de migration en été 2015 en particulier. Elle est devenue une autre composante de la politique de migration commune et globale.
10. Lance un appel aux pays membres de l'UpM afin qu'ils trouvent des procédés destinés à prévenir les pertes humaines en mer, à démanteler les réseaux de trafic d'êtres humains et à remplacer la migration clandestine par la migration légale ; établir des opérations conjointes en matière de contre-espionnage et dans l'approvisionnement logistique et d'équipement de tous les États de l'UpM, ce qui permettrait d'éviter la prolifération des organisations de trafics d'humains, de sauver des vies en mer ; encourager les pays de l'UpM à développer une police durable et une coopération judiciaire afin de lutter plus efficacement contre ces phénomènes.
11. Lance un appel aux pays membres de l'UpM pour qu'ils unissent leurs forces afin de sensibiliser davantage toute la société et non pas uniquement les migrants clandestins en attirant l'attention sur les risques liés aux voyages dangereux,
12. Invite la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec les pays les plus affectés par la migration clandestine et ce au nom du partage du fardeau, et du partage de la responsabilité entre la rive Nord et le rive Sud de la Méditerranée. La nécessité d'une approche globale et multi dimensionnement par le renforcement des programmes de développement durable dans les régions défavorisées avec un potentiel migratoire important, est primordiale, de manière à combattre, de façon préventive, ces phénomènes, et le problème de désespoir parmi les jeunes, qui constitue le terreau de l'extrémisme et du terrorisme.
13. Met l'accent sur la nécessité et l'urgence de mettre à l'ordre du jour de la communauté internationale les sujets de ressources concernant la migration clandestine, d'aides financiers et de développement à accorder rapidement aux pays de transit et de mettre en œuvre des plans et programmes de relogement efficaces.

14. Met l'accent sur la nécessité de supprimer les causes de la migration clandestine, d'augmenter l'aide au développement et l'aide humanitaire en accordant la priorité aux régions affectées par la guerre comme la Syrie et d'améliorer les conditions de vie des populations en Syrie permettant à la population locale et aux migrants de vivre dans des régions plus sécurisées.
15. Souligne comme moyen de lutte le plus humain contre la migration clandestine, l'importance d'avoir des canaux de migration ouverts. Souligne la coopération nécessaire entre les pays de l'UpM pour établir un système de visas, afin de mettre en œuvre des voies de migrations légales, contrôlées, comprenant une approche globale, inclusive, des possibilités de mobilité et de sécurité dans la région.
16. Condamne le plus sévèrement possible les attentats terroristes sauvages commis par différents groupes dans les pays membres comme dans d'autres villes du monde,
17. Souligne la nécessité pour les pays de l'UpM de trouver une stratégie européenne pour la croissance et l'emploi dans le secteur du tourisme et encourager la volonté de trouver collectivement un potentiel touristique, des possibilités de coopération, d'investissement, de promotion du commerce et du tourisme. Les espaces communs de coopération devraient conduire à la convergence des intérêts entre les parties ;
18. Exprime son inquiétude en ce qui concerne les menaces de sécurité que le terrorisme fait peser sur le bassin méditerranéen.
19. Etant conscient des conséquences dramatiques de ces attentats terroristes, y compris la mort, les blessures et le bouleversement de la vie de personnes innocentes, le chaos croissant menaçant la stabilité de sociétés, l'insécurité et la peur ainsi que les effets économiques néfastes sur le secteur de tourisme des pays membres en particulier.
20. Souligne une fois de plus qu'il faut condamner le terrorisme sous toutes ses formes et lutter contre lui et qu'il ne faut pas l'assimiler à un système de croyance, une confession, un groupe ethnique, une région géographique ou une nationalité quelconque,
21. Rejette en particulier catégoriquement les allégations selon lesquelles les terroristes agissent au nom de l'Islam ou qu'ils représentent les Musulmans et l'Islam ; signale le fait que la plupart des victimes assassinées, intimidées, exploitées et massacrées par ces groupes terroristes sont musulmans,

22. Lance un appel aux leaders politiques et aux relais d'opinion afin qu'ils évitent les généralisations consistant à catégoriser tous les groupes d'une société comme responsables des actions de certaines personnes ou certains groupes,
23. confirme le rôle de l'éducation jouée d'une part dans la protection des citoyens contre la propagande de groupes extrémistes et terroristes et d'autre part pour rendre nos sociétés plus résistantes et dans le développement de discours opposés aux idéologies extrémistes contenant de la violence,
24. Reconnaît que les démocraties jouissent du droit fondamental pour se protéger contre les groupes terroristes alors qu'elles permettent de faire respecter les droits de l'homme et la primauté du droit et que la lutte contre le terrorisme d'une part et la protection des droits de l'Homme et des libertés de l'autre ne sont pas contradictoires, mais sont complémentaires,
25. Lance un appel aux états membres afin qu'ils fassent tout effort pour supprimer, sans limitation, les foyers de reproduction du terrorisme et du fanatisme religieux, en particulier par le biais de l'éducation, de politiques sociales et de la participation de la société, y compris par la prise de mesures concrètes destinées à empêcher en particulier la radicalisation dans les écoles, les quartiers déshérités, les prisons, l'Internet et les médias sociaux et à lutter contre ce phénomène,
26. Reconnaissant que divers facteurs tels que le chômage, les inégalités socioéconomiques, la privation de participation au système politique, le sentiment d'exclusion de la société jouent un rôle dans le processus de radicalisation des jeunes, lance un appel pour que l'on s'intéresse aux problèmes des jeunes et que des programmes soient élaborés pour atteindre ces groupes vulnérables de cette société,
27. Lance un appel aux pays membres pour qu'ils créent les stratégies et programmes nécessaires dans le domaine de l'éducation afin d'inoculer aux étudiants et aux jeunes des valeurs telles que la tolérance, la compréhension mutuelle et le respect des différences et qu'ils révisent les programmes de cours nationaux dans cette perspective,
28. Recommande aux pays membres d'élaborer des programmes permettant aux professeurs et aux professionnels travaillant dans le domaine de l'éducation, de déceler chez les étudiants les signes précurseurs de la radicalisation et de faire l'intervention nécessaire dans ces cas.

29. Reconnaît que, la bataille contre les inégalités, qui est la clé de voute du processus, afin de réduire le décalage qui existe entre les pays de la région, concernant les différences socioéconomiques, d'éducation, d'énergie, de bien-être et de l'emploi, entre autres, exige de l'effort de tous les membres de l'UpM; souligne, dans ce sens, le rôle important de la promotion des nouvelles technologies.

#### Compte-rendu d'activités 2015-2016

La Commission des affaires économiques et sociales, des affaires sociales et de l'éducation a tenu une réunion le 10 février 2016 à Istanbul durant la période de travail 2015 et le 28 mai 2016 à Tanger.

La Commission s'est concentrée à cette époque sur les sujets suivants :

- "L'accroissement de la circulation des personnes dans la région Europe-Méditerranée."

"Les effets économiques, sociaux et sur l'éducation du terrorisme dans les pays de l'AP-UpM"